

# TITRE I - REGLES GENERALES DU MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE – PHASE INTRA-ACADEMIQUE

## I.1 - CALENDRIER PREVISIONNEL

du mercredi 16 mars 2022 au mercredi 23 mars 2022	Réunions d'information –mouvement intra 2022
du mercredi 23 mars 2022 à 12h00 au lundi 04 avril 2022 à 18h00	<b>SAISIE DES VŒUX DE MUTATION SUR IPROF-SIAM</b> Affichage des postes SPEA et ULIS vacants sur le site académique
lundi 04 avril 2022	<b>Date limite de dépôt des dossiers relevant du handicap</b> auprès du médecin de prévention de l'Éducation Nationale du département (cf § II.1.2)
lundi 04 avril 2022	<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature pour un poste ULIS</b> implanté dans le 2 <sup>nd</sup> degré (annexe 8) à la DIPE avec l'avis du supérieur hiérarchique.
du mardi 05 avril 2022 au mardi 12 avril 2022 ⚠	<b>Nouveau ! Téléchargement obligatoire par l'agent de la confirmation</b> de demande de mutation <b>dans son espace i-prof/SIAM</b> . Dès réception, le participant doit téléverser sa <b>confirmation</b> signée ainsi que les <b>pièces justificatives</b> dans le serveur <a href="#">COLIBRIS</a> pour traitement par la DIPE.
mardi 12 avril 2022 ⚠	<b>Date limite de téléversement dans COLIBRIS de la confirmation</b> de demande de mutation <b>comportant les éventuelles modifications en rouge</b> , datée, signée par l'agent et accompagnée des pièces justificatives.
lundi 25 avril 2022 ⚠	<b>Date limite de réception des demandes de modification des vœux et d'annulation de participation</b> par votre gestionnaire à la DIPE. <b>Au-delà, aucune modification / annulation ne sera prise en compte.</b>
lundi 09 mai 2022	Affichage des barèmes (contestation possible jusqu'au lundi 23 mai 2022)
du lundi 09 mai 2022 au lundi 23 mai 2022	Contestation des barèmes par fiche navette (annexe 5) <a href="#">à téléverser dans COLIBRIS</a>
mardi 24 mai 2022	Affichage dans i-prof/ SIAM du barème définitif pris en compte pour l'élaboration du projet de mouvement
mardi 07 juin 2022	Date limite de réception par la DIPE d'une <b>demande de changement de rattachement administratif (RAD)</b> , sous couvert du supérieur hiérarchique. (TZR et PSYEN EDA en poste, <b>qu'ils participent ou non au mouvement</b> )
mardi 14 juin 2022	Validation du projet de mouvement
mercredi 15 juin 2022	<b>Affichage et communication des résultats du mouvement intra-académique</b>
du lundi 20 juin 2022 au lundi 27 juin 2022	Saisie sur l'application <a href="#">LILMAC</a> des vœux de préférences d'affectation pour les titulaires de zone de remplacement – TZR
vendredi 24 juin 2022 ⚠	Date limite <u>de retour à la DIPE</u> des demandes de temps partiel formulées auprès du chef de l'établissement obtenu au mouvement intra 2022 (y compris les temps partiels en reconduction tacite qui sont annulés par la mutation)
Dans les 2 mois suivant la publication des résultats	Possibilité de former un recours sur l'application Colibris.